



## Jour de repos obligatoire?

Par **choup57**, le **13/05/2010** à **21:25**

Bonjour,

je travaille depuis 6 ans dans un office de tourisme qui doit être repris par notre collectivité territoriale au 1<sup>o</sup> janvier prochain.

On nous a demandé, en vue de la reprise, d'écouler toutes nos heures de récup et la totalité de nos congés (pour vous donner une idée, j'ai 47j 1/2 à prendre avant le 31 décembre) Avec ma collègue, à ce jour, nos patrons actuels (association) nous imposent des horaires de travail de fou.

Pour faire nos 35h hebdomadaire, avec une ouverture 7j/7, on nous impose des journées complètes et des 1/2 journées sur 6 jours.

Sachant que je travaille en plus 1 dimanche sur deux, on se retrouve avec des semaines de 9 voir 10 jours quand ce n'est pas plus (congés de l'une ou de l'autre)

On nous soutient que notre jour de repos hebdomadaire, on l'a, mais en 2 fois (mercredi AM et samedi matin) et que c'est tout à fait normal pour eux. Et les semaines de 10 jours, c'est normal aussi pour eux.

Ma question est donc celle ci, peut on nous imposer de telles "semaines" de travail sans nous laisser une journée de repos complète (24h) ?

Ayant épluché ma convention collective je sais que c'est interdit mais que puis je faire ?